

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 12 juin 2018

Date de publication : 21 juin 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 5 juin 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 12 juin 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
M. Benoit BITEAU
M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée
M. François BON
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes
M. Bernard BORDET,
M. Jean-Pierre SERVANT
M. Marc THEBAULT
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI
M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture
M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY,

Avenant à la convention pour la dématérialisation des actes budgétaires

Contexte

Par délibération du Bureau du 3 décembre 2009, le Bureau avait autorisé le Président à signer une convention pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité via la plateforme homologuée du dispositif FAST.

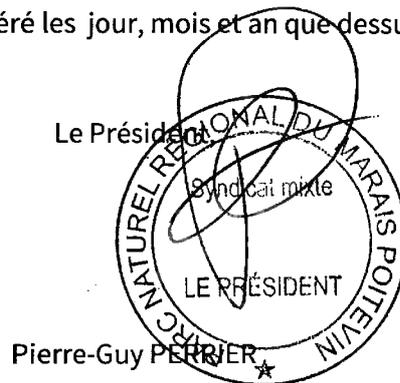
Depuis 2012, les collectivités ont la possibilité de télétransmettre l'ensemble des documents budgétaires d'un exercice. La signature d'un avenant à cette convention permettrait d'étendre la télétransmission aux actes budgétaires.

Décision proposée

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres pour mettre en oeuvre la télétransmission des actes budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président



Pierre-Guy PERRIER *